

**COMMUNE DE PIROU**  
**(Manche)**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2014**

**Date de Convocation** : 4 décembre 2014 – **Date d’affichage** : 16 décembre 2014.

Le mercredi dix décembre deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel CHALLE, Maire.

**Etaient Présents:** M. Michel CHALLE, Mme Agnès NAVET, M. Philippe LAUVRAY, Mme Françoise de PIERREPONT, M. Jean- Louis LAURENCE, Mme Denise BERTRAND MORSALINE, M. José CAMUS FAFA, M. Jean-François COSNEFROY, M. Daniel FELIX, Mme Maryline HEROUET, M. Guy LEBRETON, Mme Laure LEDANOIS, Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Martine LEPELLEUX et M. Wilfrid RYCKEBOER.

**Absents excusés :**

Mademoiselle Camille GUESNEY

Monsieur Alain GIARD représenté par madame Noëlle LEFORESTIER.

Monsieur Joel DAUVIN représenté par monsieur Jean-François COSNEFROY

Mme Marie-Christine MASSU représentée par monsieur Michel CHALLE

**Secrétaire de séance** : Madame Agnès NAVET

**Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 19 en exercice : 19 présents : 15   Votants : 18**

-----

Monsieur le Maire informe le conseil du décès de madame Solange DAUVIN, mère de monsieur Joël DAUVIN conseiller municipal, et précise que la cérémonie religieuse aura lieu jeudi 11 décembre à 14h30.

Le conseil municipal présente ces condoléances à monsieur DAUVIN et sa famille.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 1- Modification n° 4 du Plan d’Occupation des Sols (Lotissement Les Chardons Bleus) - Approbation.
- 2- Résultats appel d’offres – Bureau d’études renouvellement contrat d’affermage assainissement collectif
- 3- SNSM – Travaux hangar à bateau et local stockage
- 4- Projets protection du littoral
- 5- Travaux d’effacement de réseaux – Devis SDEM
- 6- Eclairage public de la digue – Devis pour réfection
- 7- Fleurissement 2015- Devis
- 8- Mairie et Agence Postale Communale – Devis sécurité et surveillance
- 9- Mairie et Agence Postale Communale – Honoraires Architecte et travaux supplémentaires
- 10- Travaux RTE – Câble Jersey / Périers – Réouverture du parking
- 11- Foire aux bulots
- 12- Camping municipal Le Clos Marin – Tarifs 2015
- 13- Subvention exceptionnelle - Association des Anciens combattants - Tente
- 14- Budgets communaux – Décision s modificatives budgétaires

- 15- Indemnités de conseil allouées aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes
- 16- Contrat photocopieurs Mairie/Ecole/Associations
- 17- Renouvellement Baux des Mielles (sous réserve de la réception des courriers de demande de renouvellement)
- 18- DIA
- 19- Demande de mise à disposition exceptionnelle de la salle polyvalente à titre gracieux. Associations Pirouésie et cinéma
- 20- Demande de participation frais de scolarité Portbail
- 21- Demande de participation séjour scolaire projet COMENIUS Lycée Maurice Marland GRANVILLE
- 22- Manifestation New –Earth International
- 23- Demande de subvention Banque Alimentaire
- 24- Questions diverses

---

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

---

### **1- Modification n° 4 du Plan d'Occupation des Sols (Lotissement Les Chardons Bleus) - Approbation.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les démarches concernant la modification n° 4 du Plan d'Occupation des Sols en vigueur dans la commune.

Cette modification a été décidée afin de permettre 'd'intégrer la zone IINAp de la plage correspondant au lotissement Les Chardons Bleus à la zone UBt afin d'harmoniser le règlement pour cette partie du territoire communal.

Les conclusions de la mise à disposition au public étant favorables à la modification proposée,

Le conseil, à l'unanimité,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2014 prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté municipal n° POS/01/2014 du 20 octobre 2014 prescrivant la consultation du public concernant la modification n° 4 du Plan d'Occupation des Sols ;

Entendu les conclusions de monsieur le Maire suite à la mise à disposition du dossier au public du 3 novembre au 3 décembre dernier ;

Considérant que la modification n°4 du Plan d'Occupation des Sols tel qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément aux articles L. 123-10 et L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'elle est annexée à la présente ;

- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal habilité,
- Dit que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le plan d'occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Pirou ainsi qu'à la direction départementale de l'Équipement (boulevard de la Dollée, Saint-Lô) et que dans les locaux de la préfecture de la Manche à Saint-Lô.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

## 2- Résultats appel d'offres – Bureau d'études renouvellement contrat d'affermage assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le conseil du résultat de la commission d'appel d'offres réunie le 21 novembre et le 10 décembre derniers.

Après parution d'annonces dans les journaux et la consultation de 6 cabinets d'études, 5 offres ont été reçues.

Après l'ouverture des plis et l'étude des propositions suivant les critères d'attribution (Prix 30 % – Délai 30 % – Méthodologie 40 %), la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre du cabinet ADM Conseil (Ingénierie des Services Publics Locaux) pour un montant de 7 868.40 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du cabinet ADM Conseil et autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

## 3- SNSM – Travaux hangar à bateau et local stockage

Monsieur le Maire présente un bilan de l'opération en cours concernant les travaux pour la réalisation d'un hangar à bateau et d'un local de stockage à destination de la SNSM (Bilan de l'avancée des travaux et bilan financier).

Il rappelle au conseil la décision du 12 novembre dernier concernant la création d'un local de stockage à l'arrière du nouveau bâtiment et indique le montant des travaux supplémentaires pour la réalisation de celui-ci et quelques modifications du projet initial:

- Mise en place de pavés de verre : 490 € HT
- Réalisation d'enduits sur le pignon du futur local et les agglos : 1 313 € HT
- Réfection du seuil du bâtiment existant : 250 € HT
- Remplacement de l'enrobé initialement prévu entre l'entrée du bâtiment et le trottoir par du béton : 1 487.25 € HT
- Charpente et couverture local de stockage : 11 976.79 € HT

Soit un total de 15 517.04 € HT qui porte le marché total à 144 058.06 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que le budget prévu pour cette opération était de 157 280 € H.T et l'estimation initiale réalisée par l'architecte (hors honoraires) de 145 801.17 € HT.

De plus, la commune a obtenu des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général à hauteur de 20 000 € chacune ainsi que de la DETR pour 32 260 €.

Le budget proposé permet donc la réalisation des travaux supplémentaires envisagés sans modification budgétaire.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux supplémentaires proposés, monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à régler les dépenses afférentes.

Madame LEFORESTIER souhaite connaître la date d'arrivée du futur bateau. Monsieur le Maire informe le conseil que le bateau a des retards dans sa confection dus à l'évolution des normes de sécurité et qu'aucune date de livraison n'est précisément connue à ce jour. Une réunion avec la direction de la SNSM est programmée en janvier prochain afin de connaître le nouveau planning.

#### 4- Projets protection du littoral

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différentes réunions réalisées en urgence en novembre dernier, afin de proposer un dossier de demande de subvention relatif aux projets de protection douce du littoral des communes de Saint Germain sur Ay, Créances et Pirou, réalisés par la Communauté de communes, et présentés au service de la DDTM Maritime qui semblait avoir des fonds à consacrer à ces projets.

Il informe le conseil que contrairement à ce qui avait été évoqué, le dossier présenté n'a pu aboutir, les fonds alloués à ces projets ayant été retirés par l'Etat. Seul un projet a pu être pris en compte.

Monsieur le Maire informe le conseil que les premières estimations réalisées par les services de la Communauté de commune du canton de Lessay avec l'appui de la DDTM Maritime pour un rechargement en sable sur les sites des trois communes, en prévision des grandes marées de janvier et mars prochain, sont comprises entre 20 et 25 000 €. Ce devis sera débattu lors de la prochaine assemblée générale de la Communauté de communes du Canton de Lessay.

#### 5- Travaux d'effacement de réseaux – Devis SDEM

Lors de la réunion de conseil municipal du 12 novembre dernier, monsieur le Maire avait évoqué la possibilité de poursuivre la campagne d'effacement de réseaux pour Pirou.

Il informe le conseil des premières estimations du SDEM pour la réalisation de ces travaux et sollicite l'accord du conseil pour la poursuite des études de ces projets par le SDEM.

Il rappelle que pour de tels projets, le reste à charge pour la commune est de 30% du montant des travaux d'électrification, de France Télécom et de Manche Numérique auxquels viennent s'ajouter les travaux d'éclairage public.

Les premières estimations sont les suivantes :

- Chemin des Matelots et rue des Perruches : 40 000 €
- Village de la Vignonnerie : 43 000 €
- Village de l'Eventard, chiffres non connus à ce jour.

Monsieur le Maire précise que ces travaux ne seront réalisés que fin 2015, voir début 2016.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la poursuite des études menées par le SDEM pour les différentes opérations présentées.

#### 6- Eclairage public de la digue – Devis pour réfection

Monsieur le Maire informe le conseil que le rendez-vous fixé afin de prévoir les travaux de réfection de l'éclairage public de la digue a dû être déplacé à une date ultérieure et qu'aucun devis ne peut être présenté ce jour.

Il précise que le matériel initial ne peut être réutilisé pour des raisons d'usure et qu'il va être nécessaire d'envisager soit le remplacement total des lanternes, y compris celles qui fonctionnent encore afin d'harmoniser la promenade, soit de réaliser un remplacement partiel tout en sachant que le matériel sera alors dépareillé.

Deux devis vont être demandés en ce sens et seront présentés lors d'un prochain conseil.

## 7- Fleurissement 2015- Devis

Monsieur LAURENCE présente au conseil les devis pour la campagne de fleurissement 2015 réalisés par les Etablissements LIOT suite à la réunion de la commission fleurissement.

Le devis de renouvellement des plantes pour le camping municipal s'élève à 101.75 € TTC, pour les plantes bisannuelles de la commune 419.10 € TTC, les plants pour l'année 2015 1 010.35 € TTC.

Il présente également un devis pour le renouvellement des plantes spécifiques aux jardinières à hauteur de 1438.80 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à régler les dépenses afférentes qui feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2015.

## 8- Mairie et Agence Postale Communale – Devis sécurité et surveillance

Monsieur LAURENCE propose au conseil de procéder à une consultation afin de mettre en place un système de vidéo surveillance pour les bâtiments de la mairie et éventuellement du Centre de Loisirs.

Deux solutions peuvent être envisagées, soit l'acquisition de matériel vidéo avec signature d'un contrat avec un établissement de télésurveillance, soit la signature d'un contrat avec une banque ou une assurance pour la location du matériel et la surveillance des bâtiments.

Monsieur LAURENCE est chargé par le conseil de suivre ce dossier qui sera présenté lors d'une prochaine réunion.

## 9- Mairie et Agence Postale Communale – Honoraires Architecte

Monsieur le Maire rappelle l'information du conseil municipal du 20 août dernier concernant les honoraires de monsieur Edouard GRISEL qui sollicitait une augmentation de ses honoraires compte tenu du coût des travaux supplémentaires de ce dossier.

Monsieur GRISEL propose de porter ces honoraires à 14 999 € HT soit 1 599 € HT de plus que la convention initiale afin de lui permettre de tenir compte des frais d'assurance de maîtrise d'œuvre supplémentaires dus aux travaux.

Le conseil municipal, à la majorité 14 voix pour et 4 voix contre (Mme LEFORESTIER, Mme LEDANOIS, M. CAMUS FAFA et M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) autorise monsieur le Maire à signer la proposition de monsieur GRISEL et à régler les dépenses afférentes à ce dossier.

## 10- Travaux RTE – Câble Jersey / Périers – Réouverture du parking

Monsieur le Maire informe le conseil de la fin des travaux et de la mise en service du câble 90 000 Volts entre la France et Jersey.

Le parking d'Armanville est donc à nouveau ouvert au stationnement.

Un rendez-vous est prévu le 15 décembre prochain avec les porteurs de ce projet pour réceptionner ces travaux.

## 11-Foire aux bulots

Monsieur LAURENCE informe le conseil qu'un rendez-vous a eu lieu avec monsieur DELAUNEY, Société CARPE DIEM, afin de définir les éventuelles modifications possibles dans l'organisation de la foire aux bulots. Le bilan 2014 de cette manifestation étant mitigé dû aux mauvaises conditions climatiques qui ont entraîné une chute de la fréquentation et une forte baisse des recettes des parkings.

Des économies vont être à envisager notamment pour l'organisation des parkings.

La Foire aux Bulots fêtant sa 20<sup>ème</sup> édition en 2015, l'association des Amis de la Foire aux Bulots souhaitent mettre en place différentes animations notamment la venue d'un chanteur

ou d'un orchestre avec location d'un podium. Les membres de l'association seront reçus vendredi prochain afin de définir les propositions pour l'année prochaine.

Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

## 12-Camping municipal Le Clos Marin – Tarifs 2015

Madame de PIERREPONT présente au conseil les tarifs proposés par la commission camping pour l'année 2015.

PERIODE	VERTE 2014	VERTE 2015	ORANGE 2014	ORANGE 2015
Personne	3.90	4.10	4.75	5.00
Enfant de moins de 7 ans	2.50	2.60	3.40	3.55
Emplacement	4.50	4.70	5.70	6.00
Electricité	3.70	3.90	3.90	4.10
Chien	1.40	1.50	1.90	2.00
Voiture supplémentaire	1.80	1.90	2.50	2.60
Visiteurs	3.90	4.10	4.75	5.00

Garage mort 8€ en 2014 et 8€40 en 2015

### LOCATION PARCELLE CARAVANE 3 MOIS

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Avril, mai, juin	540€	565€
Mai, juin, juillet	620€	650€
Juin, juillet, août	910€	955€
Juillet, août, septembre	910€	955€

TARIFS LOCATIONS MOBIL-HOME COMMUNE 2014		2015
Week-end hors saison	95€	100€
Les 3 à 4 nuitées hors saison	175€	180€
La semaine hors saison	290€	305€
La semaine juillet et août du 05 juillet au 23 août	540€	565€

### LOCATION PARCELLE MOBIL HOME A L'ANNEE

2014 : 1675€

2015 : 1725€

### TARIF CAMPING CAR

2014 : 11€50 en période verte

2015 : 12€ en période verte

Période orange : redevances camping tarif journalier

### TARIFS PRODUITS DIVERS

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
TENNIS	4€20	2€

PAIN DE GLACE	0.75€	0.80€
JETON MACHINE	3.60€	3.70€
MINI GOLF	4€20	2€

Une augmentation de 5% est proposée pour l'ensemble des tarifs hormis la location de parcelle mobil-home pour laquelle une augmentation de 3% est envisagée.

Une diminution des tarifs de location du terrain de tennis et du minigolf est envisagée afin de les rendre plus attractifs. Ils pourraient être proposés à 2 € au lieu de 4 €.

Monsieur CAMUS Fafa souhaite savoir s'il a été envisagé de mettre en place un système de carte d'abonnement pour ces activités. Madame de PIERREPONT prend en compte cette proposition et étudiera celle-ci lors d'une prochaine réunion de commission.

Le conseil, à l'unanimité, accepte les propositions formulées par la commission. Les nouveaux tarifs seront effectifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 13- Subvention exceptionnelle - Association des Anciens combattants – Tente

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision de procéder à la location d'une tente pour les besoins de l'organisation du Congrès cantonal des anciens combattants par l'association des anciens combattants de Pirou.

L'association des anciens combattants ayant par erreur réglée elle-même la facture, il convient de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 240 € afin de régulariser la situation.

Le conseil, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 240 € à l'association des anciens combattants de Pirou.

### 14- Budgets communaux – Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire présente au conseil les différentes modifications budgétaires suivantes sur le budget communal 2014 :

DM n° 5 : Régularisation chapitre 65 (Participation OT Lessay, Subvention exceptionnelle Anciens Combattants, dépassement de crédits Subventions)

Compte à débiter	Compte à créditer
6488 : - 7000 €	6574 Subvention : + 6 556.60 €
605 : - 3 556.60 €	65737 OT : + 4 000 €
TOTAL : - 10 556.60 €	TOTAL : + 10 556.60 €

DM n° 6 : Régularisation erreur imputation budget investissement

Compte à débiter	Compte à créditer
2313-11 : - 170 415 €	2315-11 : + 185 215 €
21578 : - 14 800 €	
TOTAL : -185 215 €	TOTAL : + 185 215 €

DM n°7 : Acquisition mobilier (Table, archivages, Fauteuils et chaises)

Compte à débiter	Compte à créditer
2313-49 : - 4270 €	2184 : + 4270 €
2181 : - 4690 €	2184 : + 4690 €
TOTAL : - 8960 €	TOTAL : + 8960 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à réaliser les modifications exposées ci-dessus.

#### 15- Indemnités de conseil allouées aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu des services de la Trésorerie de LA HAYE DU PUIITS /LESSAY indiquant le montant de l'indemnité de conseil et de budget due au titre de l'année 2014.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité donne son accord afin de verser l'indemnité de conseil et de budget due au receveur municipal au titre de l'année 2014 qui s'élève à 627.15 € bruts.

#### 16-Contrat photocopieurs Mairie/Ecole/Associations

Madame LEPELLEUX informe le conseil de la proposition réalisée par la société DESK concernant le renouvellement du matériel de l'école, le maintien du matériel de la mairie et la location d'un appareil supplémentaire à destination des associations.

La location d'un troisième appareil à usage exclusif des associations en utilisation autonome permettra de ne plus mobiliser le photocopieur mairie ce qui perturbe le bon fonctionnement des services et également de libérer du temps de travail pour l'agent d'accueil qui est actuellement très souvent sollicité.

Le montant du loyer mensuel pour ces appareils s'élève à 435.36 € (location et maintenance comprises).

Madame LEPELLEUX donne ensuite lecture d'un projet de règlement relatif à l'utilisation de l'appareil dédié aux associations.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant et à régler les dépenses afférentes.

#### 17- Renouvellement Baux des Mielles (sous réserve de la réception des courriers de demande de renouvellement)

Cette question est reportée, les demandes de renouvellement n'ayant pas été reçues à ce jour.

#### 18-DIA

Monsieur le Maire présente au conseil deux DIA :

- Parcelle BN 212 Chemin des matelots pour une superficie de 551 m<sup>2</sup>
- Une des maisons du lotissement de la plage n°43

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ces parcelles.

#### 19- Demande de mise à disposition exceptionnelle de la salle polyvalente à titre gracieux. Associations Pirouésie et cinéma

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part de deux associations pirouaises, le cinéma et les Pirouésie qui sollicitent la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente ainsi que la prise en charge par la commune d'un vin d'honneur afin de commémorer la mémoire de monsieur Alain GRANDREMY décédé le 19 novembre dernier.

Monsieur CAMUS FAFA et madame LEFORESTIER rappellent que monsieur GRANDREMY a été conseiller municipal à Pirou et qu'il est à l'initiative de la création de l'office de tourisme communal.

Mesdames BERTRAND, de PIERREPONT et NAVET suggèrent de rendre hommage à monsieur GRANDREMY en donnant son nom à un édifice communal plutôt que de payer un vin d'honneur. Cette proposition sera étudiée ultérieurement.

Après discussion, le conseil décide de mettre à disposition la salle polyvalente à titre gratuit pour l'organisation de cette cérémonie et ne souhaite pas donner suite à la participation financière pour le vin d'honneur.

#### 20- Demande de participation frais de scolarité Portbail

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier envoyé par la commune de Port-Bail concernant la participation de la commune de Pirou aux frais de scolarité d'un enfant pirouais scolarisé à Port-Bail.

Compte tenu du montant sollicité (871.46 €), dans la mesure où la commune de Pirou met à la disposition des familles toutes les infrastructures nécessaires à l'accueil des enfants (Garderie Péri-scolaire matin et soir, cantine ...), monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de la commune de Port-Bail.

Monsieur le maire rappelle qu'une demande identique avait été reçue l'année et que le conseil lors de sa séance du 13 novembre 2013 n'avait pas donné suite à cette demande.

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

#### 21- Demande de participation séjour scolaire projet COMENIUS Lycée Maurice Marland GRANVILLE

Monsieur le Maire présente au conseil la demande du lycée des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme de Granville (Lycée Maurice MARLAND) concernant une participation éventuelle de la commune au séjour scolaire de mademoiselle Loanne LECOILLARD en Bulgarie.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité 17 voix pour et 1 voix contre (Monsieur LAURENCE) décide de ne pas donner suite à la demande de participation présentée.

#### 22- Manifestation New –Earth International

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de monsieur Jean-Pierre BAUCHE représentant l'association New-Earth International qui souhaite organiser une rencontre Citizen Band (Utilisateurs de la bande radio des 11 mètres) à Pirou.

Les membres de cette association se déplacent majoritairement en camping-car, c'est pourquoi l'association sollicite l'autorisation de stationner pendant 3 ou 4 jours sur le territoire communal.

Monsieur CAMUS FAFA précise au conseil que les fréquences utilisées par cette association ne semblent pas être conforme à la législation en vigueur.

Compte tenu de cet élément, le conseil charge monsieur LAURENCE de suivre ce dossier et reporte sa décision à une date ultérieure.

#### 23- Demande de subvention Banque Alimentaire

Madame NAVET présente au conseil une demande de subvention au titre de l'année 2015 concernant la Banque Alimentaire.

Considérant que la gestion administrative de la Banque Alimentaire réalisée par les services de la Maison de Pays est facturée à la commune (585 € en 2014), que la participation aux colis reste à la charge de la commune (824.85 € en 2014) et que la distribution mobilise une journée par mois, un camion et un agent communal, madame NAVET propose de ne pas donner suite à cette demande.

Le conseil municipal, compte tenu des éléments présentés, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention pour l'année 2015.

## 25- Questions diverses

### **a. Courrier de monsieur BOSQUET – Litige avec la société de chasse**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de monsieur BOSQUET qui sollicite à nouveau l'intervention de la commune dans le règlement de son litige avec la société de chasse.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu monsieur BOSQUET et qu'il a fait part de ses récriminations à la société de chasse qui ne souhaite pas donner suite à sa demande. La commune n'est pas habilitée à intervenir plus en amont dans ce dossier.

Un courrier sera envoyé à monsieur BOSQUET en ce sens.

### **b. Remerciements ONG Corps Mondial de Secours**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'ONG Corps Mondial de Secours suite à l'organisation de l'exercice de secours qui s'est déroulé en novembre dernier.

### **c. Courrier ERDF – Désignation d'un correspondant « Crise »**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'ERDF concernant la désignation d'un correspondant « Crise » en cas d'intempérie.

Il suggère de désigner plusieurs correspondants, un par secteur de la commune (Plage, Pont, Bourg) et donne son accord pour être correspondant ERDF.

Cette question sera revue ultérieurement en fonction des propositions émises pour remplir ces fonctions.

### **d. Commission administrative de révision des listes électorales – Proposition nouveau membre suite au décès de monsieur GRANDREMY**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder au remplacement de monsieur GRANDREMY au sein de la commission administrative de révision des listes électorales. Il propose la désignation de madame Ghyslaine LEFEUVRE.

Madame LEFEUVRE est désignée membre de la commission administrative de révision des listes électorales à compter de ce jour.

### **e. Cession de matériel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition de monsieur Pierre JACQUET concernant l'acquisition des anciennes palissades de la Guérande pour la somme de 150 €.

Le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de monsieur JACQUET.

#### **f. Aquatour – Réunion SHEMA**

Monsieur le Maire informe le conseil de la reprise du dossier de réhabilitation du site de l'ex projet aquatour. Une réunion avec la SHEMA, cabinet d'études en charge du dossier, a eu lieu ce jour afin de faire le point sur l'avancement du dossier qui avait dû être suspendu suite à l'annulation du PLU.

La sécurisation du site étant nécessaire, il convient d'étudier les différentes possibilités et conditions de démolition des ruines et également de prendre les mesures nécessaires à l'interdiction d'accès à ce site.

L'estimation pour la démolition du site réalisée en 2008 s'élevait à 325 000 € (300 000 € de travaux, 5 000 € de diagnostic amiante et plomb, 8 000 € pour le cabinet d'études et 12 000 pour le bureau d'études démolition).

Monsieur le Maire précise que suite à sa venue, la sous-préfète souhaite participer activement aux opérations de sécurisation de ce périmètre.

#### **g. Réunion Comité de la Conchyliculture**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu ce jour à Gouville sur Mer pour la mise en place de la Garde Républicaine pour la protection des sites de conchyliculture en préparation des fêtes de fin d'année (protection des parcs à huitres notamment).

#### **h. Réhabilitation de la Colonie de la Dune**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion va avoir lieu le 18 décembre prochain à la communauté de communes du canton de Lessay afin d'étudier le dossier de réhabilitation du site de l'ancienne colonie de la dune, l'association Familles Rurales, porteur du projet, souhaitant solliciter des aides financières de la part de la commune et de la communauté de communes.

<b>TOUR DE TABLE</b>
----------------------

Madame NAVET rappelle au conseil l'organisation du goûter de Noël, précédé d'une séance de cinéma offerte par la municipalité aux enfants de Pirou, qui se déroulera dimanche 15 décembre à compter de 14h30.

Madame NAVET informe le conseil des difficultés budgétaires attendues en 2015 pour la gestion des services destinés à la jeunesse par la Maison du Pays de Lessay.

Monsieur LAUVRAY informe le conseil que les travaux de « busage » à Armanville sont en cours.

Monsieur LAUVRAY informe qu'une consultation est en cours afin de changer les différents portails de l'ancien presbytère.

Monsieur LAUVRAY informe le conseil que des détecteurs de fumée vont être installés dans les logements et les mobil homes communaux courant Janvier 2015 afin de répondre aux obligations légales.

Monsieur LEBRETON souhaite connaître l'avancée du dossier concernant les logements loués par messieurs GODEFROY zone conchylicole.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier a été envoyé à monsieur GODEFROY Pierrick afin de lui demander de bien vouloir régulariser la situation sous peine de poursuites et de tenir la commune informée de la suite qu'il donnait à ce dossier. Cette question sera revue lors de la réception de la réponse de monsieur GODEFROY.

Madame LEDANOIS souhaite savoir si des mesures sont envisagées suite aux différentes inondations qui ont eu lieu zone conchylicole.

Monsieur le Maire informe le conseil que les services de la communauté de communes du canton de Lessay se chargent du dossier, qu'une visite a été effectuée et qu'il semble que plusieurs utilisateurs de la zone ne respectent pas les normes en vigueur en matière d'évacuation des eaux pluviales (absence de gouttières par exemple) qui sont rejetées directement dans la route. Un courrier sera envoyé pour demander la mise en conformité des bâtiments concernés (Installation gouttières et puits perdus).

En parallèle, deux bacs de rétention vont être installés afin de recevoir ces eaux.

Monsieur LAURENCE souhaite remercier l'ensemble des bénévoles et des associations qui ont contribué à la bonne organisation et au succès du téléthon. Les différentes activités proposées en cette période hivernale ont rassemblé de nombreux participants.

Monsieur LAURENCE informe le conseil que la mise à jour du site Internet de la commune est en cours.

Monsieur LAURENCE rappelle que le défibrillateur de la SNSM qui pourrait être mis à disposition de la population en cas de besoin n'est pas accessible hors saison de surveillance des plages. Il propose d'étudier la possibilité de faire l'acquisition d'un coffret extérieur et de l'implanter près de PROXI par exemple. Cette question sera étudiée ultérieurement.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05 .**

---

Le Maire,  
Michel CHALLE